

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2023 - 04**

**DEPARTEMENT  
ARIEGE**

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 26 janvier 2023**

En exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 10  
Nombre de procuration : 1  
Votes pour : 10  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etaient excusés. BALANSA Jean Louis, EYCHENNE Gilles.

Etait absent :

Procuration : EYCHENNE Gilles a donné procuration à DEJEAN Jean Paul

Secrétaire de séance : LAFFONT Jacqueline.

Date de convocation :  
20 janvier 2023  
Date d'affichage :  
20 janvier 2023

**REDUCTION DU LOYER DE FEVRIER POUR MOREAU TIPHAINÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MOREAU Tiphaine, à louer le logement communal de Las Termes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, lors de la signature du Bail, cette personne nous avait informées qu'elle n'y habiterait qu'en mars, étant donné qu'elle avait un préavis sur sa location au Mas d'Azil, mais qu'elle commencerait à l'aménager petit à petit à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

La chaudière à Gaz a eu un problème, la locataire n'a pas pu avoir d'eau chaude ni de chauffage prenant 3 semaines courant janvier. La commune a demandé à la Société ARNAUD de faire la réparation et la mise en service, mais les pièces de rechange ont tardé à être livrées.

La locataire nous a demandé s'il ne serait pas possible d'avoir une réduction sur son prochain loyer vu qu'elle n'a pas pu disposer de l'eau chaude et du chauffage.

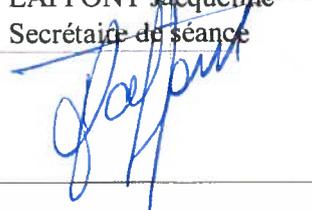
Après délibération, le Conseil Municipal décide :

<b>POUR : 10</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>	<b>PROCURATION : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------	------------------------

De réduire son loyer pour le mois de février de 50 %, ce qui le portera à 325.00 €

Ainsi fait et délibéré à Gabre, les, jour mois et an que ci-dessus.

LAFFONT Jacqueline  
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul  
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 26 janvier 2023 et publiée le 26 janvier 2023